

# Comptes-rendus UNSA des Comités Techniques du 16 décembre 2011 et du 17 Janvier 2012

## CT du 16 janvier 2012 :

Le CT de l'Université de Lorraine a eu lieu le vendredi 16 décembre, le CT du 14 n'ayant pu avoir lieu faute de quorum : 9 élus sur 10 (dont tous les élus UNSA) ayant choisi après mûre réflexion de ne pas y assister, les documents se rapportant à l'ordre du jour n'étant pas disponibles dans les délais réglementaires.

Il a été installé par le Président par intérim, M. Finance.

### 1/ Adoption du règlement intérieur :

Demande d'amendements du RI formulés par les élus UNSA :

- Les suppléants peuvent être désignés au dernier moment
- Les suppléants peuvent intervenir dans les débats
- Si un titulaire doit partir avant la fin de la séance, possibilité pour lui de se faire remplacer par un suppléant.
- Sur l'ordre du jour seront stipulés avis ou information
- Un relevé d'avis sera diffusé
- Demande pour que le CT ait lieu les après-midi afin que les élus puissent se voir le matin accordée mais sous réserve des contraintes d'emploi du temps présidentiel

Le RI a été voté à l'unanimité

### 2/ Avis sur le passage aux RCE

Du fait du statut de Grand Etablissement et pour que les personnels puissent être payés à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2012, il est nécessaire de faire la demande pour bénéficier des RCE. Mais de toute façon, le passage au RCE se fera automatiquement courant 2012 comme le stipule la loi.

Un bilan des RCE est demandé par vos élus UNSA afin que nous puissions prendre une décision éclairée notamment concernant l'impact du Glissement Vieillesse Technicité (promotions, primes).

Trop d'inconnues subsistant quant à la masse salariale dévolue à l'UL et notamment la couverture des besoins en GVT et en dotation indemnitaire, et l'Etat n'ayant donné aucune garantie, les 5 élus UNSA s'abstiennent.

Vote : 5 abstentions 4 contre 1 pour

Avis défavorable

### **3/ Avis sur le règlement intérieur de l'UL :**

Le RI de l'UL a fait l'objet de longues discussions.

En effet certains RI de collegiums font mention d'actes possibles de gestion de carrière concernant les enseignants-chercheurs ou les BIATOS suivant les cas et de gestion de certaines primes directement dans les collègiums. Ceci va à l'encontre de l'égalité de traitement de tous les personnels au niveau UL et l'UNSA considère qu'ils doivent rester des prérogatives de l'administration centrale de l'établissement.

Après une interruption de séance demandée par les organisations syndicales, un vote global a eu lieu sur l'ensemble des RI.

8 représentants dont l'UNSA ont voté contre et 2 se sont abstenus.

Avis défavorable

### **4/ Principes de rémunération des personnels contractuel recrutés à compter du 1 1 2012-période transitoire :**

Ce point a été reporté à un prochain CT qui doit se dérouler courant janvier 2012.

-----

Le deuxième CT de l'Université de Lorraine a eu lieu le Mardi 17 Janvier 2012 à Metz. Il était présidé par l'Administrateur provisoire de l'Université de Lorraine, en présence des 3 anciens Présidents des ex-Universités Nancy 2, UPVM et INPL, du SG et des SGs adjoints par intérim et du DRH de l'UL.

## **CT du 17 janvier 2012 :**

### **1/ Informations de l'Administrateur provisoire :**

L'Administrateur provisoire nous a fait part de la poursuite de la réflexion sur l'organisation de l'UL tant au niveau des Directions et Sous-directions administratives (cf point 5 de l'ODJ) qu'au niveau de son fonctionnement quotidien (citant à titre d'exemple la problématique du courrier).

L'AERES sera présente dans les locaux de l'UL le 23 Janvier 2012 afin de préparer l'évaluation des formations et de la recherche de l'Université de Lorraine prévue en Mai 2012.

L'administrateur provisoire propose de repousser à un prochain CT le vote du règlement intérieur élaboré en Décembre car entre temps la Fonction Publique a publié une circulaire présentant le règlement type des Comités techniques ; un groupe de travail devrait être constitué pour élaborer le RI du CT définitif de l'UL.

## **2/ Approbation du PV du comité technique du 16 décembre 2011 :**

Quelques corrections ont été apportées mais le PV n'a pas été approuvé.

## **3/ Bilan de la mise en place des RCE :**

Vos représentants UNSA avaient demandé lors du vote sur ce point au précédent CT (cf page 1) qu'un bilan précis soit présenté aux élus du CT.

L'Administrateur provisoire a rapidement présenté les nombreux documents chiffrés qui nous ont été fournis et s'est efforcé de faire une analyse de la situation précisant qu'il est difficile de comparer car les Etablissements ne sont pas passés en même temps aux RCE (2009 pour l'UHP, 2010 pour l'INPL et l'UPVM, 2011 pour Nancy 2).

Toutefois, il en ressort selon lui des similitudes :

- renforcement nécessaire des fonctions supports des Etablissements (DRH, Systèmes d'information, contrôle de gestion, services financiers)
- impact sur les emplois permis par l'autonomie (repyramidage, transformation/création d'emplois, publications...)
- implication dans les procédures de gestion des personnels (création ou développement d'une politique sociale, amélioration de la politique indemnitaire à l'attention des personnels Ens et BIATOS, plan de formation, mesures catégorielles, politique des contractuels etc.....

M. l'Administrateur provisoire fait part de sa conviction quant à l'intérêt des RCE pour les Universités mais indique qu'il reste des points de vigilance comme le GVT (Glissement Vieillesse Technicité) dont la compensation financière par le Ministère n'est pas assurée à moyen et long terme. Il fait part aussi des difficultés à évaluer sur plusieurs années l'impact des mesures et des décisions politiques prises par les Etablissements et de la nécessité d'être donc prudent quant à la gestion de la masse salariale notamment.

Vos élus UNSA ont indiqué qu'ils ont été destinataires de toute une série de tableaux et d'indicateurs par ex-Universités mais tardivement et ont demandé une synthèse permettant d'avoir une vision claire et précise de la situation pour l'UL.

M. l'Administrateur provisoire a fait noter qu'il donnerait prochainement une vision plus synthétique et plus claire du bilan des RCE

#### **4/ Principes de rémunération des personnels contractuel recrutés à compter du 1 1 2012-période transitoire :**

Il s'agit de mettre en place une procédure et d'arrêter des principes transitoires afin de pouvoir recruter des personnels contractuels dès à présent. Une fois les instances définitives (CA notamment) et le Président de l'UL élu, une réflexion plus approfondie sera engagée pour définir une politique de gestion des personnels contractuels au sein de l'UL. Une fois cette politique définie, un réexamen de chaque situation sera opéré, avec effet rétroactif à la date d'embauche.

Il est proposé de procéder au recrutement de nouveaux personnels contractuels à un niveau de rémunération correspondant au 1<sup>er</sup> échelon de chaque grade des ITRF. Le grade pris en considération sera déterminé en fonction de la nature des missions exercées. L'administrateur provisoire pourra déroger à cette règle dans l'hypothèse du pourvoi difficile d'un poste, ces dérogations devant être soumises à l'approbation du CA.

Ils ont insisté pour que les dérogations ci-dessus restent exceptionnelles, que la quotité de recrutement puisse être de 100 % quelle que soit la catégorie (A, B, C), qu'un groupe de travail associant des élus du CT soit rapidement constitué afin de définir une politique pour que ces dispositions soient de courte durée.

**Ces demandes ayant été retenues par l'Administrateur provisoire, les élus de l'UNSA ont voté POUR cette proposition.**

**Vote : 6 pour 4 abstentions**

**Avis favorable**

#### **5/ Informations sur l'organisation des services**

Il s'agissait de présenter pour information la nouvelle mouture de l'organigramme des services de l'Université de Lorraine, sachant qu'il reste 2 Directions et une dizaine de Sous-directions à pourvoir : la seconde phase de publication et de recrutement est en cours. D'autre part, l'organisation et la structuration de chaque Direction et Sous-direction est engagée depuis Janvier, avec le rattachement officiel des personnels des anciens services centraux et communs des 4 Universités originelles.

## **6/ Prime d'excellence scientifique (PES) : avis sur le recours à l'instance nationale d'évaluation pour la campagne 2012**

M. l'Administrateur provisoire fait état d'un courrier du Ministère demandant à l'UL de se positionner avant le 30 Janvier 2012 par rapport au recours à cette instance nationale. Il précise que les 4 Etablissements avaient des pratiques un peu différentes (2 avaient exclusivement recours à cette instance, 1 faisait un mix avec une instance locale et 1 n'y recourait pas).

Aussi, il propose de répondre favorablement à la proposition du Ministère et de recourir à l'instance nationale en 2012, charge au prochain Président et CA de l'UL de définir les choix pour les années ultérieures.

**Vos représentants UNSA, étant favorables au recours à une instance nationale - garante d'une plus grande neutralité et objectivité dans l'analyse des dossiers – ont voté POUR cette proposition.**

**Vote : 10 pour**

**Avis favorable**

## **7/ Localisation géographique des cellules d'appui aux collègiums et pôles scientifiques**

M. L'Administrateur provisoire explique ce que seront les cellules d'appui (quelques personnels de secrétariat et des chargés de mission et de coordination) et présente la répartition territoriale proposée de ces cellules d'appui.

### Collégiums

Ecoles d'ingénieurs	Nancy
Sciences Humaines et Sociales	Metz
Santé	Nancy
Technologie	Metz
Arts, Lettres et Langues	Nancy
Droit, Economie, Gestion	Nancy
Sciences et Technologies	Nancy
Interface	?

### Pôles scientifiques

Agronomie, Agroalimentaire, Forêt (A2F)	Nancy
Biologie, Médecine, Santé (BMS)	Nancy
Connaissance, Langage, Communication, Sociétés (CLCS)	Nancy
Chimie et Physique Moléculaire (CPM)	Metz
Energie, Mécanique, Procédés, Produits (EMPP)	Nancy
Informatique, Automatique, Electronique et Mathématiques (IAEM)	Nancy

Matière, Matériaux, Métallurgie, Mécanique (M4)	Nancy
Observatoire, Terre et Environnement de Lorraine (OTELo)	Nancy
Sciences Juridiques, Politiques, Economiques et de Gestion (SJPEG)	Nancy
Temps, Espaces, Lettres et Langues (TELL)	Metz

Vous représentants de l'UNSA ont demandé des éclaircissements sur les critères qui ont prévalu pour le choix de localisation de tel pôle ou collégium, s'étonnant notamment du choix du pôle CPM à Metz. Les réponses ont été dans le sens d'un souhait partagé de dépassionner les enjeux territoriaux et de juste penser au bon fonctionnement de ces structures nouvelles.

**Vos représentants UNSA se sont abstenus.**

**Vote : 10 abstentions**

### **8/ Modification du RI de l'UL – dispositions transitoires pour l'élection des Directeurs de Collégiums et de Pôles scientifiques**

Il nous est expliqué que certaines dispositions électorales prévues par certains RI de pôles ou de collégiums étaient susceptibles de poser problème (eu égard au calendrier électoral général de l'UL) en cas de non désignation lors de la 1<sup>ère</sup> réunion des Directeurs de ces structures. Aussi, il est proposé pour cette première élection des Directeurs de pôles et collégiums, d'harmoniser les pratiques et de définir une procédure identique compatible avec les échéances prévues (reconvocation du conseil dans les 2 jours suivants en cas de non désignation à la 1<sup>ère</sup> réunion du Directeur au bout de trois tours de scrutins).

Le document a été modifié en séance ce qui répondait à nos inquiétudes.

**Vos représentants UNSA ont voté POUR cette modification technique et transitoire.**

**Vote : 10 pour**

**Avis favorable**

### **9/ Proposition de création à titre provisoire d'un comité des secours financiers de l'UL**

M. l'Administrateur provisoire fait état de la nécessité de créer très rapidement cette commission afin de pouvoir donner suite aux demandes des personnels en difficulté. Le SG par intérim, M. NOEL, détaille la proposition faite par l'administration.

Vos représentants de l'UNSA ont fait part de leur souhait de modifications de certains points (ex. corrections littérales, parité Administration–personnels respectée, présence du chef de service parmi les représentants de l'administration etc...) **et ont décidé de voter POUR cette proposition modifiée (ajout d'un représentant des personnels notamment) même si la présence es-qualité du chef de service n'a pas été retenue.**

Vote : 10 pour

Avis favorable

### **Vos élus UNSA**

#### Titulaires :

Florence Bouchet

Xavier Roux

Valérie Saint-Dizier

Lionel Vernex-Loiset

Emmanuel Maujean

#### Suppléants

Bénédicte Krca

Nicolas Pourkat

Franck Saulnier

Sandra Querry

Muriel Schlatter